REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DELIBERATION n°2023.50

COMMUNE DE VALS LES BAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice: 27
Absent: 00
Présents: 20
Procurations: 07
Votants: 27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s: Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI — Patrick ARCHIMBAUD — Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL — Laurent FAURE – Claudia BRET — Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations: Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON — Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance: Peggy BROC

Administration générale: Désignation des membres des commissions municipales

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (même article).

Douze commissions ont été créées lors du conseil municipal du 17 février 2022.

Il vous est proposé aujourd'hui:

- de modifier partiellement la composition des commissions sport jeunesse vie association,
- de créer une commission tourisme,
- de remplacer Monsieur Renzo GIULIANI dans les commissions travaux, personnel et MAPA,
- de fusionner les commissions « communication » et « bulletin municipal ».

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSION DES TRAVAUX / ACCESSIBILITE / URBANISME / ENVIRONNEMENT (11 membres):

ARCHIMBAUD Patrick - FAURE Laurent – CLUTIER Francis – LACROTTE Robert – TOGNETTY Nicole – LEWANDOWSKI Laurent – EL FARKH Marie – ESCHALIER Michel – FERRERO Melody – REVEL Franck – MONTREDON René

COMMISSION DES FINANCES (7 membres):

MOUNIER Vincent – CHASSON Françoise– SAUZON André – ROUSSET Aurélien – BROC Peggy – BRET Claudia – René MONTREDON

COMMISSION DU PERSONNEL (9 membres):

CHASSON Françoise –BROC Peggy – EL FARKH Marie – VOLLE Françoise – SOUCHE Brigitte – LACROTTE Robert – BUREL Martine – REVEL Franck – MONTREDON René

COMMISSION INTERCOMMUNALE (7 membres):

ROUSSET Aurélien – FERRERO Mélody – LAJOIE Marjorie – SOUCHE Brigitte – ARCHIMBAUD Patrick – CHASSON Françoise – René MONTREDON

COMMISSION CULTURE - ANIMATION - LOISIRS (12 membres):

CLUTIER Francis – LEWANDOWSKI Laurent – SAUZON André – LAJOIE Marjorie – FERRERO Mélody – SOUCHE Brigitte – MOUNIER Vincent – VOLLE Françoise – VENTALON Anne – REVEL Franck – CHASSON Françoise – GIBAUD Christine

COMMISSION SPORT - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE (13 membres):

MOUNIER Vincent – LEWANDOWSKI Laurent – SOUCHE Brigitte – BROC Peggy – SAUZON André – VOLLE Françoise – FAURE Laurent – LACROTTE Robert – VENTALON Anne – REVEL Franck – ROUSSET Aurélien – ESCHALIER Michel – GIBAUD Christine

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (6 membres)

ARCHIMBAUD Patrick – LACROTTE Robert – TOGNETTY Nicole – EL FARKH Marie – REVEL Franck – MONTREDON René

COMMISSION COMMUNICATION ET BULLETIN MUNICIPAL (7 membres)

JOURET Eric – MOUNIER Vincent – BRET Claudia – FAURE Laurent – EL FARKH Marie – REVEL Franck - GIBAUD Christine

AR CONTROLE DE LEGALITE : 007-210703310-20230706-DEL202350-DE en date du 13/07/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL202350

.3.

COMMISSION MARCHES FORAINS (3 membres)

CLUTIER Francis – VOLLE Françoise – FERRERO Mélody

COMMISSION COMMERCE/ARTISANAT/DEVELOPEMENT ECONOMIQUE (7 membres)

VOLLE Françoise – GALIBERT Irène – FERRERO Mélody – BRET Claudia – ROUSSET Aurélien – LEWANDOWSKI Laurent – GIBAUD Christine

COMMISSION TOURISME (8 membres)

LEWANDOWSKI Laurent – CHASSON Françoise - VOLLE Françoise – LAJOIE Marjorie – GALIBERT Irène – FERRERO Mélody – JOURET Eric - GIBAUD Christine

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 1 abstention (M. TOUZET) cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUIL, 2023 et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON

AR CONTROLE DE LEGALITE : 007-210703310-20230706-DEL202350-DE

en date du 13/07/2023 ; REFERENCE ACTE : DEL202350